



LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Mr Jean-Pierre AFFORTIT– Président FENARA-48
Adresse : Le Fez Rolland
48110 Moissac Vallée Française
Département : 48 - Lozère
N°téléphone :
Email : jpa.fenara.48@gmail.com

 AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

L'assurance Santé

Le RSI prend en charge une partie des frais engagés
Le reste à charge du patient est le « Ticket Modérateur »

DEPENSES REELLES			
Base de remboursement (tarifs conventionnels)			Dépassements
Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire (Sécu. Sociale)	Franchise ou Participation Forfaitaire	Ticket Modérateur	
Assurance Maladie Obligatoire	VOUS	Votre complémentaire santé (voir votre niveau de garanties)	VOUS (Montant restant à charge)

Un décompte unique est possible en regroupant la part obligatoire et celui de la part mutuelle. Renseignez -vous auprès de votre Organisme Conventionné RSI.

L'assurance Santé

Quelques exemples :

Tarifs et remboursements des prothèses dentaires				
Prothèse dentaire	Tarif	Base	Taux	Montant remboursé
Couronne	honoraires libres	107,50 €	70%	75,25 €
Inlay-core	honoraires libres	122,55 €	70%	85,78 €

Tarifs de base remboursement des verres de lunettes > 18 ans	
Types de verres	Tarifs de base
Verre blanc simple foyer, sphère de -6,00 à +6,00	2,29 euros
Verre blanc simple foyer, sphère de -6,25 à -10,00	4,12 euros
Verre blanc multifocal ou progressif, sphère de -8,00 à +8,00	10,37 euros
Verre blanc multifocal ou progressif, sphère hors zone de -8,00 à +8,00	24,54 euros

Les prothèses auditives sont remboursées à 60 %, sur la base d'un tarif fixé à 199,71 euros

Plus de 70% des chirurgiens exercent en honoraires libres et pratiquent des dépassements d'honoraires.

«Contrat Solidaire et Responsable»

Les contrats non responsables sont taxés à hauteur de 14%

Le contrat solidaire est un contrat qui :

- Ne détermine pas les cotisations de ses assurés en fonction de leur état de santé
- N'applique pas de sélection médicale
- Respecte la logique du parcours de soins coordonnés
- Intègre les remboursements minimums tels que le ticket modérateur sur les consultations, la pharmacie, les forfaits hospitaliers, ...

Contrat «Solidaire et Responsable» (Les remboursements)

Il doit :

- Prendre en charge l'intégralité du ticket modérateur sauf pour les médicaments aux taux de 30% et 15% ainsi que les cures thermales.
- Prendre en charge le forfait journalier hospitalier, sans limite de durée.
- En Optique :
 - Monture plafonnée à 150€
 - Les forfaits avec un équipement complet tous les 2 ans, sauf pour les enfants ou en cas d'évolution de la vue.

Equipement	Obligatoire	minimal	maximal
Simple	ticket modérateur	50	470
Simple & complexe	ticket modérateur	125	610
Complexe	ticket modérateur	200	750
Mixte simple & très complexe	ticket modérateur	125	660
Complexe et très complexe	ticket modérateur	200	800
Très complexe	ticket modérateur	200	850

- Lorsque le contrat couvre les dépassements d'honoraires des médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS), la prise en charge de leurs dépassements est encadrée :
 - Limitée à 125% du tarif Séc. Soc. en 2015 et 2016 puis 100% à compter de 2017
 - Elle doit être inférieure d'au moins 20% à la prise en charge des dépassements d'honoraires de médecins qui adhèrent à ce dispositif (CAS).

La garantie FENARA VIAFLEX300R avec Pharmacie à 15%

SOINS COURANTS

Honoraires des auxiliaires médicaux		100%
Honoraires de médecins généralistes	Médecins signataires du CAS *	220%
	Médecins non signataires du CAS *	200%
Honoraires de médecins spécialistes	Médecins signataires du CAS *	220%
	Médecins non signataires du CAS *	200%
Radiologie	Médecins signataires du CAS *	220%
	Médecins non signataires du CAS *	200%
Frais d'analyses et de laboratoires		100%
Transport (hors hospitalisation)		100%

PHARMACIE

Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire à 65 %	100%
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire à 30 %	100%
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire à 15 %	100%
Médication familiale (6)	40 € / An

APPAREILLAGES ET PROTHESES MEDICALES

Appareillages et prothèses médicales	100% + Forfait 200 € / An
Prothèse auditive	100% + Forfait 400 € / An

CURES THERMALES

Honoraires des praticiens, frais d'établissements et transports remboursés	200%
--	------

DENTAIRE

Soins dentaires	100%
Inlay-onlay	200%
Prothèse dentaire remboursée par l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire)	125% + 400€ / Prothèse
Orthodontie remboursée par l'AMO	125% + 350 € / Semestre
Implantologie	Forfait 350 € / An

OPTIQUE

Forfait lunettes (verres+monture) tous les 2 ans (7)	
Monture	RO + 110€
Verres simples (8)	RO + 220€
Verres simples fortes corrections et Verres multifocaux ou progressifs (9)	RO + 360€
Verres multifocaux ou progressifs fortes corrections (10)	RO + 390€
Lentilles remboursées ou non par l'AMO	100% + Forfait 200 € / An
Chirurgie réfractive de l'œil	200 € / Œil / An

La garantie FENARA (Suite) VIAFLEX300R avec Pharmacie à 15%

HOSPITALISATION MEDICALE, CHIRURGICALE, A DOMICILE

Frais de séjours (en établissement conventionné ou non) (1)		100%
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie	Médecins signataires du CAS *	220%
	Médecins non signataires du CAS *	200%
Transport		100%
Forfait journalier hospitalier (1)		Frais réels
Chambre particulière (2)		55 € / Jour
Chambre particulière en ambulatoire		18 € / Jour (3/an)
Frais accompagnant adulte / enfant (3)		25 € / Jour
Indemnité hospitalière (4)		10 € / Jour

MATERNITE

Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique	Médecins signataires du CAS *	220%
	Médecins non signataires du CAS *	200%
Chambre particulière (2)		55 € / Jour
Frais accompagnant (3)		25 € / Jour
Prime de naissance ou d'adoption par enfant inscrit au contrat (5)		100 €
Indemnité hospitalière (4)		10 € / Jour
Fécondation In Vitro		100% + 300 € / An

PREVENTION ET BIEN ETRE

Médecine Douce non remboursée par l'AMO (11)	100 € / An
Vaccins et pilules non remboursés par l'AMO, sevrage tabagique	Forfait 70 € / An
Vaccin contre la grippe	1 / An
Soins à l'étranger (12)	Variable

ASSISTANCE (selon conditions générales Assistance)

24 h / 24, 7 j / 7 : Aide à domicile, garde d'enfant, portage médicaments, accompagnement personnalisé vie quotidienne... (13)	oui
--	-----



Où trouver des informations

Président FENARA 48 - Mr Jean-Pierre AFFORTIT
Adresse : Le Fez Rolland 48110 Moissac Vallée Française
N°téléphone :
Email : jpa.fenara.48@gmail.com

Sur le portail des retraités de l'artisanat : www.fenara.org

la Mutuelle ViaSanté

Votre interlocuteur privilégié : Mme Valérie TREMOLIERES: ☎ 04.66.49.59.00

L'agence de Lozère :

- 1 Bd Théophile Roussel MENDE – du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

A BIENTÔT

